

Protocole PHARE pour bien vivre tous ensemble dans l'école

Annexe au plan de prévention des violences et du harcèlement

Pour bien vivre tous ensemble à l'école

Présentation des deux protocoles de prise en charge de toutes situations de brimades, de violences, d'intimidation et/ou de harcèlement

La méthode de la préoccupation partagée






La méthode repose sur l'interaction entre enfants pour régler les conflits ; ils sont **acteurs** de la prise en charge et de la résolution du problème.

Les parents de la cible sont informés de la prise en charge de la situation ; leur expliquer aux qu'ils ne doivent pas intervenir directement mais laisser à l'école le temps d'agir (période courte)

Les parents des auteurs ou témoins ne sont pas forcément informés de la mise en œuvre de la MPP, mais ils connaissent le plan de prévention et les modalités de traitement.

Si la méthode ne fonctionne pas, le protocole classique prend le relais.

Synthèse de la méthode de la préoccupation partagée (MPP)

<p>Phase 1 – Identification d'un problème d'intimidation/victimisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage d'une situation d'intimidation, de harcèlement par la famille, les enseignants, les élèves, le personnel communal - Révélation des faits par la cible 	
<p>A partir de la phase 2 une personne de l'équipe ressource doit être présente</p> <p>Phase 2 – Analyse de la situation en équipe avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins un membre de l'équipe ressource - les membres de l'équipe pédagogique et/ou éducative (péri-scolaire, cantine) 	
<p>Phase 3 – Rencontre individuelle avec la cible et les parents de la cible</p> <p>Établir la confiance – Comprendre la situation</p> <p>Qui – Quand – Où ?</p>	
<p>Phase 4 : Rencontres individuelles avec la cible et les intimidateurs et/ou témoins – Entretiens fréquents, courts</p> <p>Importance de l'approche non blâmante</p> <p>Établir la confiance</p> <p>Partager/Rechercher une préoccupation commune</p> <p>Rechercher des solutions constructives</p> <p>Rencontres individuelles régulières avec la cible et les intimidateurs tous les 2 à 3 jours</p>	
<p>Phase 5 : Bilan de l'action menée avec l'équipe (et avec les parents de la cible si nécessaire)</p>	

Quelques points de vigilance :

- L'enfant harcelé n'est pas victime : il est « **cible** »
- Les enfants auteurs ou témoins ne sont pas « harceleur.se » : ils sont « **intimidateur.trice** ».
- Une quinzaine de jours environ pour obtenir des résultats (3 semaines au grand maximum)

Entretiens cible et intimidateurs MPP – Un seul intervenant pour recevoir

Envers la cible / Points de vigilance :

- La prendre au sérieux.
- Adopter une posture empathique, sincère et valorisante, sans jugement.
- Encourager la cible à demander de l'aide auprès de ses parents, de ses pairs, des enseignant.e.s. (un adulte de confiance). L'informer des rencontres à venir avec les intimidateurs et rassurer sur la démarche positive.

Envers les intimidateurs / points de vigilance :

- Rester courtois et ferme.
- Ne pas chercher de preuves ou culpabiliser.
- Ne pas se référer à des faits (faire semblant de ne pas les connaître).
- Faire partager notre préoccupation et rechercher des suggestions pour améliorer la situation de la cible. Rester centré sur cette préoccupation (répéter, je suis vraiment préoccupé pour)

Comment communiquer et échanger avec la famille cible ?

- Merci de nous avoir contactés/nous faire confiance/d'avoir porté les faits à notre connaissance/avoir alertés/avoir entendu la parole de votre enfant...
- Nous vous entendons/prenons en compte/comprenons...
- Nous allons agir dans un délai rapide en mobilisant le groupe ressources PHARe/suivre le protocole qui a été validé en conseil d'école et dont vous avez pris connaissance en début d'année...
- Nous restons à votre écoute et nous vous recontacterons régulièrement

La méthode classique

L'écoute

- Écoute bienveillante de l'élève victime
- Écoute des témoins (vus séparément)
- Écoute de l'élève auteur.

La rencontre

- Des parents de l'élève victime : leur déconseiller fortement de régler seuls ce problème, les rassurer, expliquer la procédure et ce qui va être fait.
- Des parents de l'élève(s) auteurs en les informant de la situation et du plan d'action mené.
- La présence d'un tiers est toujours utile pour évaluer et faciliter la discussion avec les parents sur ce sujet.

Le dialogue avec les familles

- Tout au long de l'année les liens demeurent
- Une fois traitée, laisser le temps à la situation d'évoluer
- Rester dans une attitude de vigilance bienveillante pour chaque élève
- Ne pas dramatiser sous peine de mettre le ou les enfants concerné-e-s en difficulté plus grande mais ne pas ignorer si des signaux persistent.

La prise de mesures

- Protection de l'enfant harcelé(e) et association de l'élève au règlement du problème
- Mesures éducatives à l'attention du harceleur(se) et sanctions éducatives si le problème persiste et selon la gravité des faits
- Explicitation aux élèves et parents concernés des décisions prises
- Information de toutes les personnes s'occupant des élèves (TAP, cantine...) et les associer au plan de prévention et d'action mené par l'école.
- Demande de soutien extérieur si nécessaire : infirmière ou médecin scolaire, RASED, consultation extérieure d'un professionnel de santé ou éducatif ...
- **Information de toutes les personnes s'occupant des élèves (TAP, cantine...) et les associer au plan de prévention**

Et après

- Actions de sensibilisation auprès des élèves en classe, après la crise, sur des thèmes en lien avec le respect de soi et des autres, vivre ensemble, la différence
- Rester vigilant et attentif tout au long de l'année
- Associer les parents à ce suivi attentif dans une démarche positive pour tous.
- Informer la circonscription de l'évolution de la situation, en lien avec la référente harcèlement.